

Image not found or type unknown



reversin d'une retraite d'une personne décédé a ces enfants

Par **berruezo**, le **11/02/2012 à 18:45**

Bonjour, voila mon père et ma mère sont décédés, aujourd'hui mon père qui avait travailler + de 20 ans aurait 60 ans, peut on nous les enfants prétendre a une reversion partielle ou totale de sa retraite. Merci beaucoup de prendre du temps pour me repondre, bonne journée.Sandrine

Par **Laure11**, le **11/02/2012 à 18:48**

Bonjour,

les enfants ne sont nullement concernés par une pension reversion de leurs parents décédés.